REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

3° Slalom Poursuite Automobile

RKJ-St Michel Chef Chef

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Nantes Atlantique,
Organise le Dimanche 27 Septembre 2026,
Sous le patronage de la Fédération Française du Sport Automobile.
Un slalom dénommé : 3° Slalom Poursuite Automobile de St Michel Chef Chef (44).
Cette compétition compte pour : La Coupe de France des Slaloms 2027 et Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire 2026.
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne-Pays de la Loire et enregistré à la FFSA sous le Visa N° R37 en date du 28 Mai 2026.



Un cadeau souvenir de St Michel Chef Chef à chaque pilote, officiel et bénévole

Organisateur technique

Nom : Stéphane Gaubert ASA Nantes Atlantique.
Adresse : 5 b, Rue de La GARE 44140 LA PLANCHE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M DEHAN Luc	Licence n° 6495 ASA 1202
Commissaires Sportifs	M CHEVEREAU Michel	Licence n° 2543 ASA 1201
	Mme BRUN Isabelle	Licence n° 300920 ASA 1201
Directeur de Course	M GIANOLIO Gabriel	Licence n° 7760 ASA 1202
	M COUSIN Guillaume	Licence n° 206258 ASA 1210
	M MENOCHET Patrice	Licence n° 3386 ASA 1201
Responsable Commissaires Techniques	M FOURNIERE Bernard (B)	Licence n°12823 ASA 1204
Commissaires Techniques	M BOISSAY Pascal (B)	Licence n°6461 ASA 1201
	M BARBAUD Yohan (A)	Licence n°149794 ASA 1204
	M GUILLEUX Patrick(C)	Licence n°55340 ASA 1314
	M LOYEN Alain (Stg)	Licence n°328898 ASA 1206
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M GILLOPPE Laurent	Licence n°180966 ASK 1264
Chronométreur	M HAREL Hervé	Licence n°230034 ASA 1314
Médecin	COCA Lulian	RPPS n°10100322451
Ambulanciers	SARL MExS	Société de Médicalisation évémentielle.
	SARL BREIZ SECOURS AMBULANCE	Société Transport Sanitaire

Responsable des commissaires de piste : D.Ruello.
Starter Plateforme RKJ: N. Fleury Chaumet.
Commissaires de piste : Tous les commissaires de piste sur le parcours sont désignés juges de faits : C.Berthelot, L.Berthelot, B.Berthias, C.Bouleau, M.Dupont, R.Bouyer, F.Fontaine, P.Grondin, A-M.Guéhéneuc, M.Guéhéneuc, R.Guéhéneuc, M.Haspot, D.Le Séhédic, M.A.Legoff, J.Le Riguer, A.Lizeul, A.Louchet, J.Nicolas, J.Pelloquet, A.Santerre, J.Saudrais, J-Y.Tinière. Dépanneuse : L.Bellaudeau.

Le Lieu est le Circuit de Karting RKJ, 14 Rue des Forgerons ZAC de La Princetière 44730 St Michel Chef Chef (44).

Le secrétariat à lieu dans la nouvelle salle VIP du Karting RKJ (Ancien Accueil)

La Direction de course ainsi que le collège occuperont les locaux mis à leurs dispositions Karting RKJ (Accès Accueil Principal).

Les locaux pour les chronos mis à leurs dispositions.

Les locaux pour les Contrôles Techniques sont au Garage Mécadom Préparation, Rue des Bourreliers, ZAC de La Princetière 44730 St Michel Chef Chef (44).

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** :-Mardi 22 Septembre à Minuit.
- **Publication de la liste des engagés** : Jeudi 24 Septembre 2026

Pour les vérifications Dimanche matin, demande justifiée à faire par écrit avec la demande d'engagement par courrier

- **Vérifications administratives** : Salle VIP Entreprise du Circuit de Karting RKJ, Samedi 26 Septembre de 15H00 à 18H00 et Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 9H00.
- **Vérifications Techniques** : Garage Mécadom Préparation Rue des Bourreliers ZAC de La Princetière 44730 St Michel Chef Chef, Samedi 26 Septembre de 15H00 à 19H30 et Dimanche 27 Septembre de 8H15 à 9H15 sur demande justifiée.
- **Réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : Bureau du Collège des Commissaires Sportifs circuit de Karting RKJ Dimanche 27 Septembre à 8H00.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 9H15.

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10H30.
- **Course : Dimanche 27 Septembre 2026**
 - Briefing pilotes en prégrille à la fin de l'essai libre
 - *Essais non chronométrés* (1 seul par concurrent) : Dimanche 27 Septembre de 8H30 à 9H15.
 - *Essais Chronométrés* (1 seul par concurrent) : Dimanche 27 Septembre de 9H15 à 10H30.
 - *Course en 4 manches* : 10H30-12H30 + 13H15-18H00 (si les conditions atmosphériques sont favorables)

 Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée, sans trottinette, sans vélo et sans chien SVP.

- **Affichage des résultats provisoires** : tableau d'affichage-Panneau à l'entrée Prégrille, Dimanche 27 Septembre ¼ Heure après la dernière manche,
- **Parc fermé final** (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) dans le Paddock. Les autos doivent être obligatoirement sur bâche et non sur remorque.
- **Podium et Remise des Prix** se déroulera juste après l'affichage des résultats, au podium de RKJ-St Michel Chef Chef.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au

Garage Mécadom Préparation Rue des Bourreliers ZAC de La Princetière 44730 St Michel Chef Chef.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9H00 Heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Le responsable de l'ASA Nantes Atlantique :

Arthur BAERT
9, Rue de la Mairie 44850 Bourgneuf en Retz.
Contact : arthur.baert44@gmail.com / 07.81.07.81.33

Toute personne qui désire participer au 3e Slalom RKJ-ST Michel Chef Chef doit s'engager en ligne sur le site https://engagement.ffsa.org/ à partir de la parution du présent règlement. La fiche d'engagement est à compléter en ligne. Vous allez pouvoir régler votre engagement par CB, par virement (IBAN) FR76 1470 6000 2000 0549 9380 058 (BIC) AGRIFRPP 847. Si paiement par chèque, mettre le N° de chèque sur l'engagement en ligne et le donner lors des vérifications administratives. Pour le règlement en espèce, simplement le signaler par e-mail à Arthur Baert **:** **arthur.baert44@gmail.com** . Vous aurez la possibilité de régler par le TP de l'ASA Nantes Atlantique lors des vérifications administratives.

Une fiche explicative pour l'inscription à une épreuve FFSA est disponible sur le site de l'ASA Nantes Atlantique (Slalom d'Ancenis). Une vidéo est disponible sur le site de la FFSA. En cas de difficulté, c'est aussi une nouveauté pour l'ASA Nantes Atlantique, svp, voir avec Arthur Baert. **Contact : arthur.baert44@gmail.com / 07.81.07.81.33.** ***Merci.***

Les droits d'engagement sont de 120€ avec publicité de l'organisateur et 240€ sans publicité de l'organisateur. Pour les concurrents s'engageant avant le Lundi 21 Septembre 2026, les frais de participation sont fixés à 90€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, 180€ dans le cas contraire.

L'ASA Nantes Atlantique est à l'écoute de nos amis pilotes, pour les pilotes ayant participé aux slaloms d'Ancenis 2026, l'ASA Nantes Atlantique propose un engagement réduit à 85€ pour le 3° slalom de St Michel Chef Chef.

Pour les licenciés de l'ASA Nantes Atlantique le montant de l'engagement est fixé à 80€/ Slalom.

La validation de l'engagement sur internet fait foi de votre participation ou position en liste d'attente le cas échéant. Le règlement des frais de participation peut se faire au choix au moment de l'engagement lorsque cela vous est proposé ou lors des vérifications administratives.

Attention, Les demandes de TPRS sont à prendre en ligne cette année !!! INFOS demande TP licence temporaire à la journée tout demandeur doit souscrire sur son espace licencié e-licence https://licence.ffsa.org/ cliquer nouveau titre de participation choisir la discipline, la date de l'épreuve et cliquer sur le département concerné et lancer la recherche. C'est parti les TP sont en ligne

La liste des engagements, y compris ceux des concurrents du groupe loisirs et des titulaires d'un titre de participation, sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1 aura été atteinte, et au plus tard le Mardi 22 Septembre 2026 à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Priorité sera donnée aux concurrents participant à la Coupe de France des Slaloms.
Chaque licencié à la journée (Titre de Participation Régional Slalom : 48€) doit être muni à son arrivée sur l'épreuve d'un certificat médical reconnaissant son aptitude à la pratique du sport automobile (pas de certificat médical émis durant l'épreuve).
Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

N° téléphone en cas de forfait : Arthur Baert : 07.81.07.81.33
En cas de forfait, le concurrent devra le notifier par mail ou courrier au moins 24h avant le début de l'épreuve, soit le Vendredi 25 Septembre 2026 à 15h00 au plus tard.
Tout forfait intervenant moins de 24h avant le début de l'épreuve entrainera la restitution des frais d'engagements diminués des frais d'assurance (25 €).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2. P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

A compter du 1er janvier 2026 Pour toutes les voitures fermées et ouvertes utilisées en course de côte sur le territoire français, le niveau sonore maximal ne devra pas excéder 100 dB à 75 % du régime moteur maximum.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

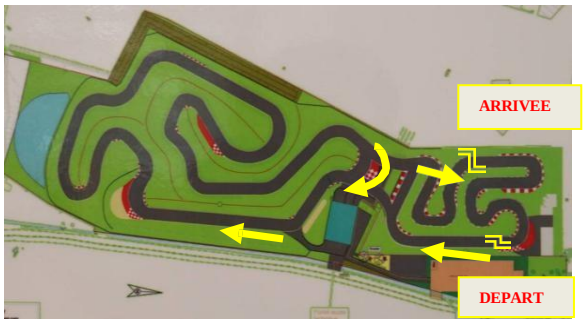
Voir règlement standard des Slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 3° Slalom Poursuite Automobile RKJ-St Michel Chef Chef à pour longueur 1600 mètres (soit 2 tours du circuit principal) dans le sens du Circuit de Karting.
Voir Plan



La course se déroulera en 4 manches.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms. Pas plus de trois voitures en piste.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé dans la ZAC de La Princetière à St Michel Chef Chef. Les pilotes de monoplaces devront être entre le réhausseur de voie et le haut de la zone artisanale.
Une file de départ sera matérialisée dans le parc concurrent, suivie d'une prégrille jusqu'à la ligne de départ.
Les remorques devront être garées aux endroits indiqués par l'ASA Nantes Atlantique.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sera situé sur le parc concurrents avec les voitures des concurrents rangées à leurs emplacements.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera placé à l'entrée prégrille, pendant toute la durée de la manifestation.
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Les résultats Chronos Direct seront disponibles via https://vola-publish.com/directhervechrono/ depuis l'application Mail Orange.

6.8P. PERMANENCE

Président de l'association organisatrice et responsable de la sécurité de l'épreuve : Stéphane GAUBERT Tel. 06 11 17 00 95
Pendant toute la manifestation, une permanence se tiendra dans le PC Course (Secrétariat du Circuit de karting RKJ-St Michel Chef Chef) 02.40.82.11.12.
Centre de secours : CH St Nazaire – 02.72.27.80.00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée :2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé :Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée :10 secondes
Non-respect des limites de la piste :2 secondes
Quilles dans point de corde renversé :2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche :5 secondes
•Non-présence de la voiture au parc fermé d'arrivée : Disqualification par le collège

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.
Les éventuelles pénalisations de la manche retenue seront additionnées.

Les classements provisoires seront affichés ¼ h après la fin de la dernière manche au tableau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Série A (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général Série B (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement féminin.
- 1 classement Lycée dans la Course.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol-Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.
Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

En cas d'ex-aequo, le meilleur des autres temps (2^{e} puis 3^{e} puis 4^{e} manche si besoin), sera pris en compte pour départager les concurrents ex-aequo au meilleur temps.

ARTICLE 10P. Prix

Article 10.2p. Prix

Pas de remise de prix financière aux classements scratch, groupe, classe et féminin.

Article 10.3p. Coffret Galette St Michel, Fleurs et Trophées.

•Voitures de Sport : Un Coffret Galette St Michel et un bouquet de fleurs, Podium 1 Série A, (Hors Loisir, Electrique, VHC, et Classic).
•Voitures de Production : Un Coffret Galette St Michel et un bouquet de fleurs, Podium 1 Série B, (Hors Loisir, Electrique, VHC, et Classic).
•Voitures de Sport : Un Coffret Galette St Michel, Podium 2 Série A, (Hors Loisir, Electrique, VHC, et Classic).
•Voitures de Production : Un Coffret Galette St Michel, Podium 2 Série B, (Hors Loisir, Electrique, VHC, et Classic).
•Voitures de Sport : Un Coffret Galette St Michel, Podium 3 Série A, (Hors Loisir, Electrique, VHC, et Classic).
•Voitures de Production : Un Coffret Galette St Michel, Podium 3 Série B, (Hors Loisir, Electrique, VHC, et Classic).

Féminine :
•Voitures de Sport Série A et voitures de Production B : Un bouquet de fleurs pour la 1° Féminine, (Hors Loisir, Electrique, VHC et Classic).

•Les Lycées dans la Course :

•1° Féminine du Lycée dans la Course : Un bouquet de fleurs.

•1° Lycéen du Lycée dans la Course : Un Trophée.

•Les Groupes :

***Un Trophée souvenir au 1° de chaque Groupe.**

•Les Classes :

Un Trophée souvenir au 1er de chaque Classe. Pour le pilote qui aurait déjà reçu un trophée, celui-ci serait offert au suivant du classement.

•Les Commissaires :

•Un Trophée Spécial Commissaire (MERCI) sera remis à un commissaire.

Prix non cumulables (trophées ou lots divers)

Article 10.5p. Remise des prix et coupes
La remise des prix aura lieu près du podium de RKJ-St Michel Chef Chef.
Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs récompenses.